



LE CRIEUR

BULLETIN D'INFORMATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
DE CHESEAUX

1ère année

9 juillet 1976

No 13

Prochains numéros

No 14
No 15

Parution
27 août
10 septembre

Textes
jusqu'au 21 août
jusqu'au 4 septembre

Adresse : Le Crieur, case postale 68, 1033 Cheseaux
Tarif des annonces : 2 fr la ligne ou son espace

Les beaux arbres de Cheseaux

C'est quand l'air est brûlant et la terre calcinée, que l'on apprécie le plus l'agrément des arbres. Le moment est donc bien choisi pour en parler et pour songer à leur défense.

Notre village n'a pas la chance de posséder comme Morrens, une esplanade plantée de chênes et de tilleuls centenaires. Mais l'abondante parure arboricole de ses vergers et de ses jardins, les nombreux arbres qui poussent aux alentours de la localité ou qui ont été plantés le long des chemins, constituent un élément irremplaçable de beauté et un capital sans prix de fraîcheur et de santé.

Leur sort dépend évidemment de leurs propriétaires; toutefois ils représentent un élément important du paysage, et à ce titre appartiennent dans une certaine mesure, à tous ceux qui jouissent de leur vue et de leur présence. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a pris les mesures de protection rappelées par l'avis municipal ci-dessous.

Dans le classement de la commune de Cheseaux, figurent 59 arbres, bos-

quets et haies. On y trouve naturellement l'admirable parc du château, avec ses majestueux tilleuls, son tulipier et son catalpa, les massifs qui ombragent les fermes de Mon Repos et du Timonet, les tilleuls du cimetière et la plupart des noyers dispersés autour du village. Y figurent aussi des arbres plus modestes, qui contribuent à habiller certains sites, comme le bouleau qui émerge des bâtiments du Martheray, et le chêne à l'ombre duquel s'abrite le bétail de la ferme du Petit Mont.

Protégés ou non, les arbres sont sensibles à la qualité de leur environnement. Ainsi le grand plâne, ou érable, de la gare est en train de périr, asphyxié par le goudron de la place, tandis que le tilleul voisin semble s'en accommoder. Ils ne sont pas non plus à l'abri de la violence; témoin le poirier monumental de la route d'Yverdon qui vient d'être malencontreusement abattu.

Pour qu'un tel accident ne se reproduise plus, ne pourrait-on pas fixer à tous les arbres figurant dans le plan de classement, une plaquette métallique signalant qu'ils sont protégés? Ce serait le moyen le plus sûr de rappeler à leurs propriétaires les égards qui leur sont dus.



AVIS MUNICIPAUX

Plan de classement communal des arbres

L'abattage intempestif d'un magnifique poirier nous incite à rappeler à la population que la commune est dotée d'un plan de classement des arbres adopté par le Conseil d'Etat le 14 février 1973.

Il s'agit d'un plan protégeant, en dehors des forêts communales, les arbres isolés, les haies et les bosquets.

Les arbres classés ne peuvent être abattus sans une autorisation spéciale à demander à la Municipalité. Nous remercions les propriétaires intéressés de prendre bonne note de ces dispositions.

Interdiction des feux de plein air

La sécheresse persistante que nous connaissons commence à poser certains problèmes, non pas tellement en ce qui concerne la distribution de l'eau pour laquelle aucune restriction n'a encore été annoncée par les SI de Lausanne, mais au niveau des cultures et des forêts.

Cette situation amène la Municipalité à édicter l'arrêté suivant avec effet immédiat:

Tous les feux de plein air sont interdits, même sur la décharge

Merci de votre attention et de votre compréhension.

La Municipalité

Vacances scolaires

Rentrée d'été 1976

Automne 76

Hiver 76-77

Relâche

Printemps

Été

Automne

lundi 30 août 1976, à 8 heures

du samedi 16 au lundi 25 octobre 1976

du jeudi 23 décembre 76 au lundi 10.1.77

du samedi 12 février au lundi 21 fév. 77

du samedi 2 au lundi 18 avril 1977

du samedi 2 juillet au lundi 15 août 77

du samedi 8 au lundi 24 octobre 77

Commission scolaire de Cheseaux

Offre de place

Fiduciaire W. Jung. Sorécot 2, 1033 Cheseaux, cherche pour le 1er août ou date à convenir,

une **SECRETARE-COMPTABLE**, débutante acceptée

Travail varié, Horaire libre. Ne pas téléphoner s.v.p. Faire offre manuscrite avec curriculum vitae et références.

Garde d'enfant

Maman garderait enfant à la journée et pendant les vacances d'été, selon entente.

Tel. 91 29 73

Monsieur
Jean-Claude DUTOIT
Grands-Champs 9

1033 CHESEAUX

Si vous aimez le bon pain et les pâtisseries fines, faites vos achats à la

BOULANGERIE DE CHESEAUX

E. Bidal Tél. 91 14 60

Vous y trouverez les délicieuses spécialités de la maison:
gâteaux, tourtes, flûtes au beurre, etc.

Ouvert le dimanche

Fermé le lundi

Vacances: du lundi 26.7.76 au dimanche 15.8.76

Vacances du 26.7. au 11.8.76

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

Miché Grandjean

Choix et qualité

Tél. 91 12 87

Ecole de Circulation

G. EMERY - GIROD

Les Mélèzes 1033 CHESEAUX - tél: 021/91 14 63

Pour soutenir le Crieur, adhérez à la Société de Développement.

Je désire faire partie de la Société de Développement de Cheseaux
(cotisation annuelle : Fr. 10.--)

Nom : Prénom :

Adresse :

Adressez cette demande d'adhésion à M. D. Aubert, 5, ch. des Grands-Champs.
Cheseaux.